



Section de la Haute Marne

Le 7 novembre 2011

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.23.20

Mèl fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Compte rendu CAP liste d'aptitude B en A 2012 du 7 novembre 2011

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO DGFIP: Laure Alentado filière fiscale, Stéphanie Ribette filière gestion publique et Rachel Sugneau en qualité d'expert.

1. Liste d'aptitude de B en A

Cette CAP s'est déroulée en formation conjointe avec les élus des deux filières. M. Colnot explique que les éléments utilisés pour retenir les dossiers sont identiques.

Cette année 9 contrôleurs ont postulé : 6 issus de la filière fiscale et 3 de la filière gestion publique. Les dossiers sont classés en trois tableaux :

- ❖ « excellent », c'est à dire présenté en CAP nationale
- ❖ « très bon » c'est à dire préparé pour l'année suivante à basculer en « excellent » si l'agent poursuit son investissement dans son travail, participe à l'effort collectif, ...
- ❖ « à revoir » c'est à dire que le dossier n'est pas assez « mûr »

Le quota départemental pour la liste d'aptitude de B en A est de 1 fléché filière fiscale. M. Colnot IP (pôle pilotage et ressources) explique que ce dispositif de fléchage est transitoire puisqu'en 2014 les filières auront disparu.

M. Blanchard (DDFIP) évoque également la suppression de la condition d'âge pour postuler (soit 58 ans) à compter de 2012.

Il rappelle qu'un entretien est systématique dans le cas de nouvelle candidature.


Afin d'expliquer les choix effectués, M. Colnot a mis à notre disposition un tableau basé sur des critères dits « objectifs » (**notation des 5 dernières années, mobilité, participation aux concours, aux Groupes Espaces Métiers, Document d' Orientation Stratégique, formateur...**) qui sert de base au pré classement des dossiers.

La direction a décidé de classer **1 seul dossier en « excellent » (filière fiscale), 2 en « très bon » (1 filière fiscale et 1 gestion publique)** et 6 en « à revoir ».

FO a rappelé l'importance du rapport du supérieur hiérarchique qui permet de situer l'agent au sein de son service car certains rapports laissent sérieusement à désirer (fautes d'orthographe, aucune précision...). Le directeur sera vigilant.

FO a également essayé de faire reclasser un dossier classé en « très bon » en « excellent » mais la direction estime que la proposition faite suffit à combler le quota départemental et qu'il est inutile de faire reclasser d'autres dossiers. Cette remarque vaut également pour les dossiers « à revoir » à passer en « très bon ». **Bref aucune marge de manœuvre, tout était joué d'avance !**

La séance est levée à 15h40

	BULLETIN D ADHESION	
	NOM :	Prénom :
	Grade :	
	Affectation :	
	Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP	
Fait à		
Le		
SIGNATURE		